

any amount previously advanced by the company on the security of the policies.

moins les avances faites par la société sur les garanties.

Amendment thereof

(2) The methods of computation established by the Superintendent are binding on all concerned, subject only to modification by the Superintendent.

(2) Les méthodes de calcul ainsi prescrites par le surintendant lient tous les intéressés, sous la seule réserve de révocation ou modification de celui-ci.

Modification

Transfer of funds and securities to the liquidator

164. (1) The funds and securities of the company in Canada that may be on deposit with any government in Canada or with trustees or otherwise held for the company or for the protection of the policyholders of the company of the class or classes that are affected by the winding-up order shall, on order of the court having jurisdiction, be transferred to the liquidator.

164. (1) Sont transférés au liquidateur, sur ordonnance du tribunal ayant juridiction, les fonds et valeurs de la société au Canada dont peut être dépositaire tout gouvernement au Canada, ou pouvant être en dépôt chez des fiduciaires, ou d'autre manière détenus pour le compte de la société ou pour protéger les porteurs de police de la société de la ou des classes qui sont atteintes par l'ordonnance de mise en liquidation.

Transfert des fonds et valeurs au liquidateur

Assets on deposit outside Canada

(2) Where the company is a Canadian company that has deposited with the government of any state or country outside Canada, or with any trustee or other person in that state or country, any of its funds or securities for the protection of the company's policyholders in that state or country, the liquidator may request that government, trustee or other person to transfer those funds and securities to the liquidator and on the transfer being made, those funds and securities shall be used for the benefit of all the company's policyholders in the same manner as any other assets of the company.

(2) Si la société est une société canadienne qui a déposé auprès du gouvernement d'un État ou d'un pays étranger, ou entre les mains d'un fiduciaire ou d'une autre personne en cet État ou ce pays, toute partie de ses fonds ou valeurs pour protéger les porteurs de police de la société dans cet État ou ce pays, le liquidateur peut demander à ce gouvernement, à ce fiduciaire ou à cette autre personne de lui transférer les fonds et valeurs, et une fois ce transfert effectué, les fonds et valeurs sont employés au profit de tous les porteurs de police de la société, de la même manière que tout autre actif de la société.

Actif en dépôt à l'étranger

Consequence of non-transfer of assets

(3) Where a government, trustee or other person referred to in subsection (2) does not transfer the funds and securities deposited with it within such period commencing with the date of the liquidator's request therefor as the Court may fix, the policyholders of the company, for whose protection the deposit was made, are deemed to have refused the reinsurance, if any, arranged by the liquidator, and, whether transfer or reinsurance has been arranged or not, to have forfeited all right and claim to any share of the assets of the company other than the funds or securities so deposited for their protection outside Canada.

(3) Si ce gouvernement, ce fiduciaire ou cette autre personne ne transfère pas les fonds et valeurs dans le délai, à compter de la date de la demande du liquidateur à cet égard, que le tribunal peut fixer, les porteurs de police de la société, pour la protection desquels le dépôt a été effectué, sont réputés avoir refusé la réassurance, le cas échéant, pourvue par le liquidateur; que la réassurance ou le transfert aient été arrangés ou non, ils sont réputés avoir perdu tout droit et titre à quelque part que ce soit de l'actif de la société autre que les fonds ou valeurs ainsi déposés à l'étranger pour leur protection.

Conséquence du non-transfert de l'actif

Transfer to foreign liquidator

165. Where a foreign company is in liquidation in the country in which its head office is situated, the Superintendent may, if the Superintendent deems it advisable and in the interests of the policyholders in Canada,

165. En cas de liquidation d'une société étrangère à qui le surintendant a délivré aux termes de la partie XIII de la *Loi sur les sociétés d'assurances* un agrément de fonctionnement autorisant la garantie de risques au

Transfert à un liquidateur étranger